

Journée internationale des travailleuses et travailleurs  
**La LDL appelle au respect du droit de grève**

**Montréal, le 1er mai 2025** – En cette Journée internationale des travailleuses et travailleurs, la Ligue des droits et libertés (LDL) exprime ses profondes préoccupations et sa colère face à des offensives législatives qui imposent d'importants reculs au droit de grève. Les trois projets de loi déposés par le gouvernement Legault concernent 40 % des travailleuses et travailleurs au Québec, c'est-à-dire les personnes syndiquées.

Les droits démocratiques, tels que la liberté syndicale, la liberté d'association et le droit de grève, sont nécessaires pour que les travailleuses et travailleurs puissent défendre leurs droits, revendiquer des conditions de travail dignes, justes et sécuritaires.

Les travailleurs et travailleuses, regroupés en syndicats ou au sein de mouvements communautaires, ont fortement contribué aux mouvements sociaux et à améliorer les conditions de travail. Ils ont aussi contribué au développement de la société québécoise et à réduire les inégalités sociales. Avec les transformations en cours, comme l'intelligence artificielle et l'accentuation du travail atypique et précaire, il est impératif que les syndicats puissent continuer à exercer un rapport de force avec les parties patronales.

À l'instar de nombreuses organisations syndicales, la LDL observe que le projet de loi n° 89 (PL89), *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*, déposé par le ministre du Travail Jean Boulet le 19 février 2025, entend octroyer des pouvoirs démesurés au gouvernement lors de litiges entre des travailleurs-euse-s et des employeurs, tant publics que privés. Octroyer de tels pouvoir au gouvernement équivaut à vider les moyens de pression de leur substance et constitue en réalité une remise en cause du droit de grève.

La LDL s'oppose fermement au PL89 et manifeste sa solidarité à l'égard des travailleurs-euse-s qui sont actuellement en lutte pour bloquer cet affront.

La ministre du Conseil du trésor, Sonia LeBel, a également déposé ce 23 avril le projet de loi n° 100, *Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic*, qui, dans l'ensemble, soulève des préoccupations importantes, notamment en instaurant une obligation de médiation, et requiert davantage de réflexions et des consultations publiques plus approfondies. Le 24 avril, le ministre du Travail a pour sa part déposé le projet de loi n° 101, *Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail*, qui entre autres mesures, exige une transparence financière des syndicats qui n'est pas exigée des parties patronales.

Les impacts de ces projets de loi sur le droit de grève, les droits des travailleurs-euse-s et les droits humains en général devraient être au cœur des considérations de toute politique publique et projet de loi, comme remparts à l'accentuation des inégalités sociales et à l'autoritarisme. Bien que deux de ces projets de loi soient encore en cours d'analyse, la LDL, à titre d'organisation de défense des droits humains, ne peut que s'inquiéter d'un tel emballement législatif de la part du gouvernement du Québec.

#### Citation

« C'est assez alarmant de voir se multiplier les projets de loi affectant directement le droit de grève et les travailleuses et travailleurs. Ça rappelle ce qui se passe plus largement en ce moment: plutôt que d'aller vers un renforcement des droits et libertés, divers projets législatifs imposent des reculs et ajoutent des obstacles à l'exercice des droits », déclare Laurence Guénette, coordonnatrice et porte-parole de la LDL.

## **À propos de la Ligue des droits et libertés**

Depuis 1963, la Ligue des droits et libertés (LDL) a influencé plusieurs politiques gouvernementales et projets de loi en plus de contribuer à la création d'institutions vouées à la défense et la promotion des droits humains. Elle intervient régulièrement dans l'espace public pour porter des revendications et dénoncer des violations de droits auprès des instances gouvernementales sur la scène locale, nationale ou internationale. Son travail d'analyse, de sensibilisation et de promotion est primordial pour que les droits humains deviennent la voie à suivre vers une société juste et inclusive, pour tous et toutes. Comme organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, la LDL vise à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme.

## **Pour informations et entrevues**

Elisabeth Dupuis, responsable des communications  
Cellulaire : 514 715-7727